

Cadre de l'initiative africaine pour les chaires de recherche « OR Tambo » et guide de dépôt de candidature
Novembre 2018

Table des matières

1. Introduction	2
1.1. Contexte	2
1.2. Historique des Chaires de recherche	2
2. Initiative africaine pour les chaires de recherche « OR Tambo »	3
2.1. Objectifs de l'Initiative africaine pour les chaires de recherche « OR Tambo »	3
2.2. Portée de l'Initiative africaine pour les chaires de recherche « OR Tambo »	4
3. Exigences minimales et compétences clés	5
3.1. Principes directeurs	5
3.2. Exigences Institutionnelles	6
3.3. Exigences relatives au candidat	7
4. Partenariats et collaboration	7
5. Processus de candidature, d'examen et de sélection	8
5.1. Phase 1 de dépôt des candidatures: manifestations d'intérêt institutionnel	8
5.2. Phase 2 de dépôt des candidatures: Appel à candidatures pour le poste de titulaire de chaire 10	
5.3. Dépôt de candidature	11
5.4. Critères de sélection	11
6. Gouvernance et gestion des chaires de recherche	11
6.1. Aperçu	11
6.2. Comité de directeur	12
6.3. Gestion	12
6.4. Durée de la chaire de recherche	13
7. Niveaux de financement	13
8. Paiement des subventions	14

9. Évaluation et impact des chaires de recherche	15
10. Personnes à contacter	15

1. Introduction

1.1. Contexte

Les contributions de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) au développement socio-économique sont désormais reconnues dans les principaux cadres mondiaux et régionaux tels que les objectifs de développement durable (ODD) et la stratégie de l'Union africaine pour la science, la technologie et l'innovation (STISA-2024) comme étant indispensables aux progrès de la science et à la recherche de solutions aux grands défis mondiaux et africains, en particulier. Dans ce contexte, l'excellence de la recherche et le développement des capacités humaines et institutionnelles constituent les éléments déterminants pour le renforcement la compétitivité mondiale de l'Afrique et le positionnement du continent en tant que destination privilégiée pour les investissements dans la recherche et l'innovation. L'accélération de la contribution du continent à ces éléments nécessite une multiplicité de mécanismes, notamment une augmentation des investissements en matière de recherche et d'innovation dans les secteurs public, privé et à but non lucratif, des approches stratégiques et innovantes à long terme pour améliorer la collaboration intra-africaine dans le domaine de la recherche, une stratégie d'internationalisation clairement articulée et une approche de partenariat qui exploite les anciens et les nouveaux réseaux dans différents secteurs pour obtenir des ressources supplémentaires.

1.2. Historique des Chaires de recherche

Le concept de chaires de recherche est similaire à celui des centres d'excellence (comme par exemple dans le cadre du soutien aux activités de recherche de niveau international dans un domaine prioritaire), mais présente également de nombreuses caractéristiques distinctives. Il reconnaît particulièrement l'excellence individuelle, le leadership et le talent. Les chaires favorisent le prestige et la visibilité associés à un individu, catalysent l'expertise organisationnelle dans un domaine donné (notamment par la formation de grande qualité des diplômés universitaires) et contribuent largement au renforcement d'un système de recherche national. Les chaires de recherche constituent un moyen permettant de mettre en place un groupe de recherche et d'assurer la formation des cadets de la prochaine génération et des chercheurs émergents tout en focalisant cette contribution sur un chercheur individuel.

Les programmes de chaires de recherche ont pris de l'ampleur en Afrique au cours des 10 dernières années. À titre d'exemple, un programme émergent de « chaires trilatérales » a été soutenu par le CRDI et la NRF pour des chaires collaboratives situées au Canada, en Afrique du Sud et dans un autre pays partenaire africain. D'autres bailleurs de fonds ont également soutenu des « centres d'excellence » basés dans certaines institutions africaines, dont la plus importante initiative est celle des Centres d'excellence de la Banque mondiale pour l'Afrique.

En 2000, le gouvernement du Canada a mis en place un programme permanent visant à créer 2000 chaires de recherche dans les établissements conférant des grades universitaires admissibles dans l'ensemble du pays. Le Programme des chaires de recherche du Canada (PCRC) investit environ 265 millions de dollars par an pour attirer et retenir certains des chercheurs les plus accomplis et les plus prometteurs du monde. Les titulaires de chaires visent à atteindre l'excellence en recherche dans les domaines de l'ingénierie et des sciences naturelles, des sciences de la santé, des sciences humaines et des sciences sociales. Ils améliorent la profondeur des connaissances et la qualité de vie, renforcent la compétitivité internationale du Canada et aident à former la

prochaine génération de personnes hautement qualifiées grâce à la supervision d'étudiants, l'enseignement et la coordination des travaux d'autres chercheurs.

L'Initiative sud-africaines pour les chaires de recherche (SARChI) a été créée en 2006 en tant qu'intervention stratégique destinée à attirer et retenir l'excellence en termes de recherche et d'innovation au sein des universités sud-africaines. Depuis sa création en 2006, un total cumulatif de 233 chaires de la SARChI a été octroyé, notamment dans le cadre de partenariats bilatéraux (cofinancés avec le Royaume-Uni, la Namibie, le Canada et la Suisse) et trilatéraux ainsi qu'avec l'aide du secteur privé. Dans le cadre de leur intention d'attirer des candidats internationaux, y compris ceux de la diaspora africaine, les titulaires des chaires nommés au niveau international sont autorisés à passer au moins 50% de leur temps en dehors de l'Afrique du Sud. Toutes les chaires comportent un élément de renforcement des capacités. Les titulaires de chaire devraient atteindre les objectifs fixés en matière de perfectionnement du personnel et des fonds supplémentaires sont fournis pour soutenir les étudiants postdoctoraux et de troisième cycle encadrés par des titulaires respectifs.

2. Initiative africaine pour les chaires de recherche « OR Tambo »

Le Département de la science et de la technologie d'Afrique du Sud (DST) a annoncé en décembre 2017 lors du Forum scientifique Afrique du Sud (SFSA) son intention de soutenir un nouveau type de chaires de recherche axées clairement et globalement sur le continent africain. Pilotée par la Fondation nationale pour la recherche (NRF) en partenariat avec le DST, la Fondation Oliver & Adelaide Tambo (OATF) et les conseils de recherche scientifique (CRS) partenaires dans le reste de l'Afrique, l'Initiative africaine pour les chaires de recherche « OR Tambo » complète l'actuelle chaire SARChI DST-NRF ainsi que les chaires de recherche trilatérales Canada-Afrique du Sud. Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada a manifesté son intérêt pour un partenariat avec la NRF et la Fondation Oliver & Adelaide Tambo en vue de financer et de soutenir l'initiative africaine pour les chaires de recherche « OR Tambo » en s'appuyant sur une longue tradition d'investissements en Afrique et sur le mode de collaboration étroite avec la NRF.

Oliver Reginald Kaizana Tambo, homme politique et révolutionnaire sud-africain anti-apartheid, a été président du Congrès national africain (ANC) de 1967 à 1991.

Les chaires de recherche OR Tambo Africa combinent des objectifs politiques, de développement et d'enseignement supérieur. Ils visent à honorer une figure de proue du développement de l'unité africaine; avoir un impact catalytique sur le développement des infrastructures de recherche dans les pays bénéficiaires; et contribuer à la production de connaissances et à l'acquisition de compétences de pointe conformément à l'Agenda 2063 de l'UA et à la STISA 2024. Par le biais de partenariats stratégiques internationaux et régionaux, les chaires contribueront au développement de collaborations de recherche mutuellement bénéfiques à long terme sur le continent.

2.1. Objectifs de l'Initiative africaine pour les chaires de recherche « OR Tambo »

Les objectifs clés de l'initiative sont les suivants:

- a. Contribuer au développement des capacités de recherche et d'innovation en Afrique et pour l'Afrique conformément à l'Agenda 2063 de l'UA et à la STISA 2024;

- b. Attirer et retenir d'excellents chercheurs et scientifiques au sein du système d'enseignement supérieur en Afrique;
- c. Contribuer à la compétitivité mondiale de la recherche en Afrique tout en répondant aux besoins socio-économiques du continent;
- d. Contribuer aux parcours de carrière de l'Afrique pour les chercheurs jeunes et à mi-carrière, avec une trajectoire de sortie forte en recherche, innovation et développement du capital humain; et
- e. Honorer et promouvoir l'héritage de OR Tambo en imitant ses valeurs d'excellence professionnelle, d'intégrité, d'inclusivité, d'honnêteté, d'humilité et de respect de la dignité humaine.

2.2. Portée de l'Initiative africaine pour les chaires de recherche « OR Tambo »

L'Initiative africaine pour les chaires de recherche « OR Tambo » s'appuie sur les cadres et interventions continentaux actuels axés sur le renforcement des capacités institutionnelles, le développement de compétences haut de gamme, le recrutement et la rétention d'excellents chercheurs et des incitations pour soutenir la recherche qui contribue au développement transformateur et socio-économique. L'initiative des conseils de recherche scientifique (ICRS) en Afrique subsaharienne, l'Alliance des universités africaines de recherche (ARUA), l'initiative de renforcement de l'enseignement supérieur en agriculture en Afrique (SHAEA) et l'Alliance pour l'accélération de l'excellence scientifique en Afrique (AESAs) constituent des exemples d'initiatives importantes contribuant à cette mission.

L'Initiative africaine pour les chaires de recherche « OR Tambo » s'appuie sur ces initiatives à titre provisoire et **en se concentrant initialement sur les pays participant à l'ICRS**. L'ICRS I est une initiative multi-bailleurs de fonds qui vise à renforcer les capacités de 15 conseils de recherche scientifique (agences publiques de financement de la science) en Afrique subsaharienne (ASS) afin de soutenir la recherche et des politiques fondées sur des données probantes qui contribueront au développement socio-économique. L'ICRS contribue au renforcement de capacités des conseils de recherche scientifique en sciences en ce qui concerne: 1) la gestion de la recherche; 2) la conception et le suivi de programmes de recherche basés sur l'utilisation d'indicateurs scientifiques, technologiques et d'innovation (STI) robustes; 3) soutenir l'échange de connaissances avec le secteur privé; et 4) renforcer les partenariats entre les CRS et les autres acteurs du système scientifique. L'ICRS:

- Représente 15 pays (Éthiopie, Kenya, Ouganda, Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Ghana, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Zambie, Zimbabwe, Malawi, Mozambique, Namibie, Botswana) en Afrique de l'ouest, en Afrique australe et en Afrique de l'est.
- Comprend les agences publiques de financement de la science qui, en tant que partenaires, contribueront à la durabilité des chaires pendant et au-delà de la période initiale de soutien fourni;
- Renforce les structures existantes pour veiller à ce que les chaires ne soient pas mises en œuvre indépendamment des capacités institutionnelles existantes dans les systèmes de recherche nationaux;
- Donne d'autres possibilités de renforcement des capacités dans le contexte des conseils de recherche scientifique par le biais d'un partenariat pour l'identification des priorités nationales (en ciblant les chaires), le processus de gestion de la recherche et des subventions, le contribution au soutien national aux chaires et le renforcement des liens prévus entre la science et la politique dans la mise en œuvre des chaires; et

- Présente l'occasion de constituer une masse critique d'activités de recherche de haut calibre et garantit donc la crédibilité.

Dix (10) chaires initiales de recherche africaines « OR Tambo » seront lancées sur le continent africain en fonction des priorités¹ identifiées par chaque institution hôte, particulièrement avec la collaboration de pays participant à l'ICRS et celle des pays de l'ARUA en conformité avec l'Agenda 2063 de l'UA et la STISA 2024. La répartition selon le genre, la discipline et la localisation géographique seront des considérations sous-jacentes lors de l'attribution de chaire de recherche. Au moins 60% des titulaires des chaires de recherche doivent être des femmes et on doit en avoir jusqu'à 40% en sciences humaines. Chaque chaire aura **une durée de validité de 5 ans** dans un premier temps, avec une possibilité de renouvellement pour un maximum de deux mandats supplémentaires de cinq ans, sous réserve d'excellents résultats et de la disponibilité des fonds.

3. Exigences minimales et compétences clés

3.1. Principes directeurs

Les principes suivants guideront l'attribution des chaires de recherche à une institution hôte sélectionnée:

- a. L'Initiative africaine pour les chaires de recherche « OR Tambo » est un programme stratégique visant **le renforcement des capacités de recherche et d'innovation dans les universités publiques africaine à forte intensité de recherche**, l'amélioration de la formation d'une nouvelle génération de chercheurs et le perfectionnement des chercheurs établis dans tous les domaines tout en agissant sur la base des priorités et stratégies nationales;
- b. Les chaires de recherche sont **détenues par une université publique africaine à forte intensité de recherche** (voir tableau 1 pour une liste des pays éligibles) en partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou le secteur privé du pays, de la région ou de l'extérieur de l'Afrique. L'université hôte est particulièrement encouragée à établir des liens formels avec d'autres universités, souvent moins axées sur la recherche, au niveau national;
- c. **Les universités publiques à forte intensité de recherche des pays participant à ICRS** déposeront la candidature pour les chaires de recherche au moyen d'un processus ouvert et concurrentiel. Une chaire de recherche ne sera pas attribuée préalablement à une institution ou à un pays participant à l'ICRS;
- d. Chaque université publique candidate doit travailler avec le CRS de leur pays pour aligner leur proposition sur les priorités de recherche pertinentes, après quoi la demande peut être soumise à la NRF;
- e. **L'université doit avoir identifié un candidat approprié** avant de soumettre une déclaration d'intérêt;
- f. Le titulaire de la chaire de recherche devra consacrer au moins 80% de son temps à la recherche, à la formation d'étudiants de troisième cycle et à l'encadrement de chercheurs émergents. Le reste du temps

¹Les grands domaines prioritaires ci-après liés aux cadres continentaux existants et aux initiatives complémentaires ont été identifiés: le changement climatique, la pauvreté et les inégalités, la sécurité alimentaire, le chômage et le développement des compétences, l'énergie, les notions d'identité, la conservation de l'eau, la bonne gouvernance, le développement des matériaux et les nanotechnologies, l'urbanisation et les villes habitables, les maladies non transmissibles, la migration et la mobilité, les sociétés post-conflit, l'intelligence artificielle et la politique de la science et de l'innovation. La Une préférence pourrait être accordée aux recherches étroitement liées à ces thèmes.

peut être consacré à l'administration ou à l'enseignement au niveau du premier cycle. En général, les titulaires de chaires devraient cibler en tout temps le soutien et l'encadrement de 10 étudiants de troisième cycle (master et doctorat) et des stagiaires postdoctoraux ;

- g. Les chaires de recherche sont attribuables aux chercheurs établis qui sont reconnus à l'échelle internationale comme des chefs de file dans leurs domaines respectifs et qui ont reçu une reconnaissance internationale substantielle pour leurs contributions à la recherche.

3.2. Exigences Institutionnelles

Les chaires de recherche seront attribuées aux universités africaines à forte intensité de recherche qui peuvent accueillir de plein droit ces chaires de recherche ou comme le décrit le point 3.1 ci-dessus. Seules les institutions qui démontrent de manière adéquate la force et les compétences en recherche dans le domaine thématique/prioritaire de recherche identifié de la chaire de recherche et qui disposent de l'infrastructure de soutien à la recherche requise seront prises en compte pour l'attribution des chaires de recherche. D'autres universités et instituts de recherche, aux niveaux national, régional et extérieur de l'Afrique, peuvent être impliqués en tant que partenaires. La présélection des manifestations d'intérêt et des candidatures à la chaire sera effectuée par les conseils participants à l'ICRS avec le soutien, le cas échéant, de la NRF, dans le pays hôte candidat avant la soumission finale à la NRF. Le comptable de l'université, ci-après désigné vice-recteur ou son équivalent ou un vice-recteur adjoint chargé de la recherche, est le responsable de la mise en œuvre de la chaire de recherche. La demande détaillée doit démontrer que l'institution hôte dispose d'un environnement propice à une telle chaire, notamment le plan de durabilité. En outre, les institutions hôtes devront contribuer au volet salaires du titulaire de la chaire de recherche. Les pays admissibles et les conseils participant à l'ICRS figurent sur la liste ci-dessous.

Tableau 1: Conseils participant à l'ICRS et pays africains admissibles

Pays	Conseil de recherche scientifique
Botswana	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie
Burkina Faso	<i>Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement</i>
Côte d'Ivoire	<i>Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique</i>
Éthiopie	Ministère de la science et de la technologie
Ghana	Ministère de l'environnement, de la science et de la technologie
Kenya	Fonds national de la recherche
Malawi	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie
Mozambique	<i>Fundo Nacional de Investigaçã</i>
Namibie	Commission nationale sur la recherche scientifique et la technologie
Rwanda	Conseil national pour la science et la technologie
Sénégal	<i>Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation</i>
Tanzanie	Commission tanzanienne des sciences et des technologies
Ouganda	Conseil national ougandais de la science et de la technologie

Zambie	Conseil national pour la science et la technologie
Zimbabwe	Conseil de recherche du Zimbabwe

3.3. Exigences relatives au candidat

- a) Un doctorat dans un domaine pertinent pour la chaire proposée;
- b) Savoir-faire exceptionnel soutenu par des résultats scientifiques pertinents;
- c) Expérience en matière de développement et d'application de recherches de haute qualité dans des domaines spécifiques afin d'étayer les politiques et les pratiques nationales, régionales et/ou institutionnelles aux niveaux national et international ou de développement et de déploiement de technologies;
- d) Antécédents en matière de supervision et de mentorat d'étudiants de troisième cycle et de stagiaires postdoctoraux; et
- e) Reconnaissance internationale du statut d'expert dans le domaine de la recherche.

Outre les exigences précitées, les titulaires de chaire proposés doivent soumettre un *curriculum vitae* complet et un programme de recherche pertinent et adapté au champ d'application de l'initiative africaine pour les chaires de recherche « OR Tambo ». Suite à une évaluation de la proposition complète par les pairs, une chaire sera approuvée sur la base des exigences du candidat telles que mentionnées ci-dessus.

Les critères devant être satisfaits par les candidats à une chaire de recherche pour approbation sont repris ci-dessous.

Tableau 2: Critères applicables aux chaires africaines de recherche « OR Tambo »

La nomination devrait se faire au niveau de professeur titulaire reconnu à l'échelle internationale
Le candidat devrait être un chercheur exceptionnel et novateur dont les réalisations ont eu un impact majeur dans son domaine
Le candidat devrait être reconnu au niveau international comme un leader incontesté dans son domaine et/ou avoir reçu une reconnaissance internationale substantielle pour ses contributions à la recherche
Il (elle) devrait avoir une expérience supérieure en matière d'attraction et de supervision réussie d'étudiants de troisième cycle et de stagiaires postdoctoraux compte tenu des pratiques du domaine
Il (elle) devrait résider à temps plein dans le pays de l'université d'hôte pendant la durée de la chaire de recherche

4. Partenariats et collaboration

Les chaires de recherche africaines « OR Tambo » seront soutenues par un modèle collaboratif associant des universités africaines à forte intensité de recherche, des conseils africains de recherche scientifique (agences de financement), des agences de financement internationales, le secteur privé et le secteur à but non lucratif. Le Département des sciences et de la technologie d'Afrique du Sud, la NRF d'Afrique du Sud, les pays participant à l'ICRS, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada et la Fondation Oliver & Adelaide Tambo ont confirmé leur soutien aux dix (10) premières chaires de recherche pilotes. Un modèle de partenariat sera poursuivi en vue de soutenir et d'élargir l'initiative, par exemple en ce qui concerne les universités

internationales et sud-africaines de premier plan, concentrées sur leurs activités en Afrique, prêtes à contribuer au moyen du capital humain, du partage de l'espace de laboratoire, de l'échange de post-doctorants et/ou des finances.

5. Processus de candidature, d'examen et de sélection

Le processus de candidature et de sélection se déroulera en deux phases gérées par la direction de l'examen et de l'évaluation de la NRF avec le soutien de la direction des chaires de recherche et des centres d'excellence (CRCE) qui assurera finalement la gestion des chaires une fois décernées. Le processus de gestion de la recherche et des subventions accordées aux chaires se fera en collaboration avec les CRS concernés (voir tableau 1 ci-dessus). *Les dossiers de candidature doivent être soumis en anglais. Des efforts seront consentis en vue de traduire les documents relatifs aux appels à propositions et le processus de candidature en français et en portugais.*

5.1. Phase 1 de dépôt des candidatures: manifestations d'intérêt institutionnel

Les conseils participant à l'ICRS diffuseront à l'échelle nationale l'appel à manifestation d'intérêt institutionnel pour les universités publiques à forte intensité de recherche et détermineront avec les universités publiques intéressées les priorités de recherche en fonction des atouts de la recherche institutionnelle et du programme scientifique national et continental. Les universités candidates sont invitées à collaborer avec leur CRS national pour déterminer l'éligibilité des hôtes et des titulaires proposés aux chaires conformément aux exigences minimales indiquées ci-après.

Chaque institution hôte potentielle peut soumettre un maximum de trois (3) manifestations d'intérêt institutionnel pour les chaires de recherche avec un maximum de deux (2) titulaires de chaire potentiels nommés conformément aux de manifestations d'intérêt au cours de cette phase.

L'expression d'intérêt institutionnel comprendra les informations suivantes:

- a) une proposition et une motivation détaillées de l'université hôte par lesquelles elle sous-tend l'intention d'héberger une chaire de recherche incluant un plan de viabilité relatif au soutien après le mandat initial de cinq ans de la chaire ou des chaires de recherche et tenant compte des éléments suivants:
 - i. les forces, les capacités, le contexte stratégique et les compétences de l'université pouvant inclure:
 - la reconnaissance du rôle que joue l'institution en matière d'excellence et de leadership dans le système national d'enseignement supérieur;
 - l'expression de l'intérêt pour la croissance de la recherche et la réaction face à l'évolution de la situation régionale et mondiale;
 - une indication d'une haute performance récente au classement mondial;
 - une indication de l'avantage concurrentiel de l'institution hôte dans la région;
 - une indication des initiatives analogues

- ii. une démonstration d'un alignement sur les priorités nationales existantes et un engagement avec le CRS concerné²;
- iii. le potentiel dont la chaire de recherche proposée en matière d'amélioration du programme d'internationalisation et de recherche de l'université;
- iv. L'empressement de l'institution à pouvoir fournir un cadre propice compte tenu notamment de l'infrastructure et des capacités d'appui à la recherche ainsi que des contributions en argent ou en nature au projet afin de garantir le succès de la chaire de recherche en ce qui concerne les éléments suivants:
 - Espaces consacrés aux bureaux et/ou laboratoire;
 - Infrastructure (matériel, équipement informatique, etc.);
 - Soutien académique (informations, centres de ressources et groupes de recherche connexes);
 - Soutien à la recherche et à la gestion des subventions;
 - Gestion et leadership, et
 - Soutien financier (direct et indirect).
- b) La stratégie de recherche et d'innovation de l'université;
- c) Indication officielle démontrant que l'établissement est habilité à conférer des diplômes de troisième cycle tels qu'approuvés par l'autorité compétente;
- d) Grandes lignes du thème de recherche proposé (*voir section 2.2. ci-dessus*) en harmonie avec les compétences des titulaires potentiels de chaires;
- e) Détails indiquant le nombre total des chercheurs et personnels universitaires actuels de l'université et de grande(s) discipline(s) conformément au point (d) ci-dessus;
- f) Les statistiques sur les résultats de la recherche universitaire et les étudiants de troisième cycle formés et diplômés pour la période 2012-2017 conformément au point (d) ci-dessus;
- g) Courte(s) biographie(s) du/des titulaire(s) potentiel(s) de chaire(s) Une université peut proposer jusqu'à deux (2) noms de titulaires de chaire potentiels;
- h) Lorsqu'un accord de collaboration avec d'autres organisations de recherche est envisagé, un plan de partenariat clair, des indications sur des collaborations antérieures, une description de la proposition de valeur pour le partenariat envisagé (en termes d'objectifs de projet de recherche et de renforcement des capacités organisationnelles supplémentaires aux niveaux national ou régional) et des lettres d'engagement (y compris ressources financières, humaines et matérielles) de chaque institution partenaire. Les partenariats visant à renforcer les capacités des universités publiques nouvelles/moins axées sur la recherche sont encouragés. L'initiative offre également aux universités titulaires de chaire une occasion de s'associer à de grandes universités internationales.

Un processus d'évaluation rigoureux permettra de sélectionner les universités qui seront invitées à soumettre leurs propositions complètes.

² Une lettre d'appui du conseil de recherche scientifique (*voir tableau 1*), détaillant explicitement l'alignement sur les priorités de recherche nationales ainsi que les contributions en nature ou en argent fournies à l'établissement hôte en appui aux chaires de recherche.

5.2. Phase 2 de dépôt des candidatures: Appel à candidatures pour le poste de titulaire de chaire

Au cours de cette phase, chaque titulaire de chaire proposé issu de chacune des institutions retenues sur la liste restreinte en fonction des manifestations d'intérêt institutionnelles doit soumettre une proposition complète traitant en détail du thème de recherche proposé et du plan d'activités pour la durée du mandat de la chaire de recherche (5 ans). Cette dernière demande doit être faite par le candidat en consultation avec le comptable de l'université (vice-recteur adjoint à la recherche, vice-recteur ou équivalent).

Chaque université sélectionnée peut soumettre au maximum deux (2) candidatures à une chaire alors que chaque pays éligible, en concertation avec le CRS, ne peut pas en soumettre plus de trois (3).

Cette demande de candidature doit inclure:

- a) une lettre d'appui qu'apporte le comptable l'organisme hôte au titulaire de chaire proposé en vue de sa nomination au poste de chaire de recherche;
- b) un curriculum vitae complet;
- c) des copies de deux résultats significatifs des travaux de recherche récents (au cours des trois dernières années);
- d) une lettre de la part du candidat ou de la candidate indiquant son intention de déménager au cas où sa candidature serait retenue si celui-ci ou celle-ci ne se réside pas actuellement sur le campus de l'université hôte.
- e) un plan de recherche et d'activités élaboré par le titulaire de la chaire proposé comprenant:
 - i. la manière dont la chaire de recherche contribuera aux objectifs de l'Initiative africaine pour les chaires de recherche OR Tambo;
 - ii. un axe de recherche clairement articulé;
 - iii. Objectifs spécifiques, produits, résultats et cheminement d'impact pour la période de cinq ans.
 - iv. Rapport entre l'enseignement prévu³ et le temps de recherche;
 - v. Connaissances attendues⁴ au cours de la période de cinq ans
 - vi. Résultats attendus du capital humain⁵ au cours de la période de cinq ans, avec des dimensions explicites de diversité et d'inclusion;
 - vii. Une stratégie de diffusion et de communication de la recherche destinée au public et aux principaux groupes d'intervenants;
 - viii. Description de la manière dont le contenu de la recherche fera preuve d'éthique et sera inclusif et sensible à la dimension de genre ou favorable à l'égalité entre les sexes; et
 - ix. Collaborations existantes et prévues au cours de la période de cinq ans.

³ Enseignement dispensés uniquement aux étudiants de troisième cycle. NB: Les titulaires de chaire ne peuvent pas consacrer plus de 20% de leur temps à des tâches d'enseignement au premier cycle ou à des responsabilités de gestion qui ne sont pas liées aux activités de la chaire de recherche

⁴ Des articles de revue soumis à une évaluation par les pairs, des congrès revus par les pairs, des ouvrages scientifiques et des chapitres d'ouvrages, des brevets, des présentations sollicitées, des présentations lors des conférences, etc.

⁵ Nombre de détenteurs de diplômes de maîtrise et de doctorat et d'études postdoctorales faites.

- f) Une liste d'un maximum de trois réviseurs externes et indépendants recommandés.

5.3. Dépôt de candidature

L'établissement hôte et le ou les candidat(s)⁶ nommé(s) devront utiliser le système de dépôt de candidature en ligne de la NRF (<https://nrfs submission.nrf.ac.za/nrfmkii/>) pour soumettre les manifestations d'intérêt et les dossiers complets de candidature. Étant donné que les bourses destinées aux chaires de recherche « OR Tambo » sont décernées à l'université hôte, les candidatures complètes des titulaires de chaire doivent être accompagnées de la lettre d'appui mentionnée au point 5.2 (i) ci-dessus faisant explicitement mention de l'appui du comptable de l'université.

5.4. Critères de sélection

La sélection des candidatures dépendra: (i) de la volonté de l'université et de son aptitude à accueillir et à soutenir la ou les chaires de recherche proposées, notamment dans le cadre du système de recherche national; (ii) de l'alignement stratégique de la chaire de recherche proposée sur les objectifs de l'Initiative des chaires de recherche « OR Tambo »; et (iii) du plan complet de recherche et d'activité du candidat nommé. La sélection des candidats sera fondée sur les mérites de la proposition de recherche complète de chaque candidat. Cela comprendra la force du profil du candidat, y compris ses qualifications et son expérience, les publications dans la discipline de la chaire de recherche, les antécédents de supervision des étudiants de troisième cycle et le budget proposé (*voir Section 7 du présent document portant sur les niveaux de financement*).

6. Gouvernance et gestion des chaires de recherche

Cette section décrit ce qui l'étape qui suit l'attribution de la chaire de recherche à l'université.

6.1. Aperçu

Une chaire de recherche sera nommée par l'université, au niveau de poste de professeur titulaire évalué au niveau national. La chaire de recherche sera intégrée dans les structures de gestion normales de l'institution d'accueil. La responsabilité de la chaire de recherche incombera au comptable de l'université hôte. Un accord de performance de cinq (5) ans sous la forme de *conditions d'octroi* entre l'organisme hôte, le CRS concerné, le candidat approuvé pour la chaire de recherche et la NRF permettra d'évaluer chaque année les performances de la chaire par rapport au plan de recherche, aux objectifs énoncés et aux cibles.

Pour une université où un poste de chaire de recherche est occupé par un membre actuel du personnel académique, celle-ci doit immédiatement entamer un processus visant à pourvoir le poste devenu vacant avec un candidat dûment qualifié⁷. Le remplaçant doit être employé à temps plein pendant toute la durée de la chaire de recherche et une preuve doit en être fournie à la NRF et au CRS concerné dans les six premiers mois suivant la nomination à la chaire de recherche. De plus, la planification de la relève doit être prise en compte dans la planification de la chaire de recherche. Afin de garantir la continuité, un boursier postdoctoral devrait être nommé

⁶ L'université ne doit pas s'engager envers le(s) candidat(s) avant que la NRF n'ait officiellement informé l'université de la subvention au moyen d'une lettre d'octroi.

⁷ En bref, cette initiative devrait **augmenter** le nombre de chercheurs universitaires et d'enseignants.

pour travailler en étroite collaboration avec le titulaire de chaire de recherche et pourrait jouer le rôle de remplaçant au cas où le titulaire ne serait pas en mesure de terminer son mandat. Le boursier postdoctoral fournira également un soutien en matière d'encadrement et d'enseignement.

6.2. Comité de directeur

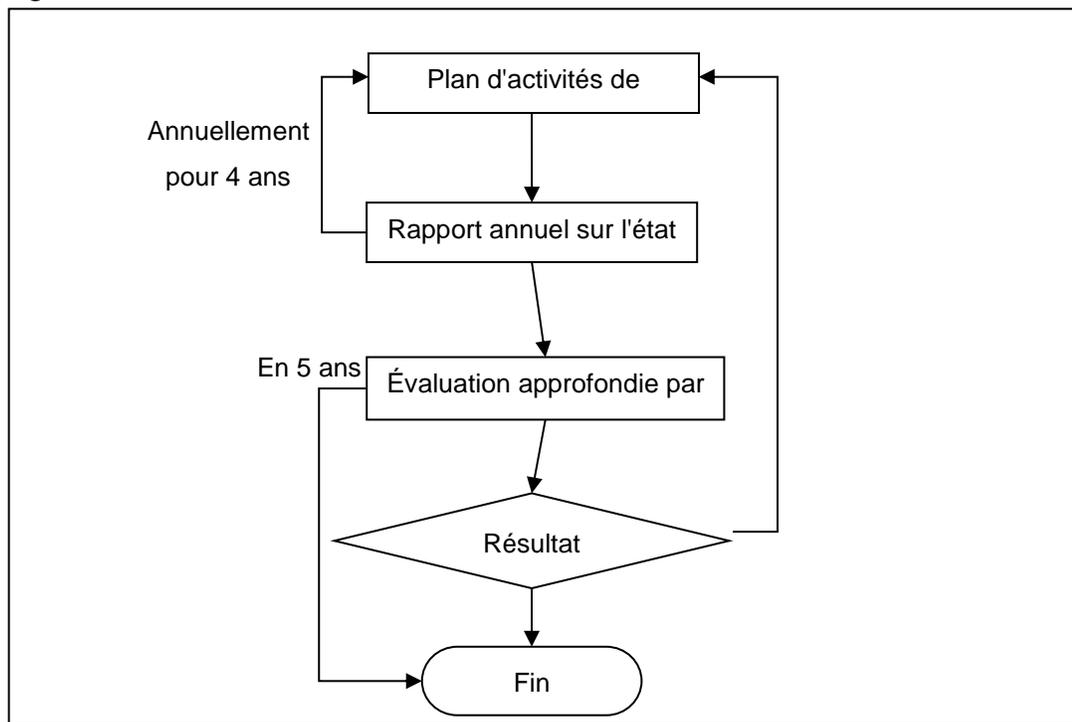
Un comité directeur sera créé pour guider, conseiller et surveiller l'Initiative des chaires de recherche africaine « OR Tambo ». Tous les titulaires de chaires de recherches africaines « OR Tambo » se réuniront chaque année pour un forum des communautés de pratique qui sera tenu en relation avec la conférence annuelle commémorative d'octobre en hommage à OR Tambo. Les titulaires de chaires devront partager leurs contributions et leurs expériences dans le cadre d'un exercice d'examen annuel.

6.3. Gestion

La gestion des subventions de chaires de recherche « OR Tambo » est décrite ci-dessous et illustrée à la Figure 1. Après avoir accepté la subvention et signé les *conditions d'octroi*, le titulaire de la chaire de recherche nouvellement nommé sera tenu de mettre en œuvre le plan d'activités de recherche faisant partie de la proposition complète acceptée. À la fin de chaque exercice, le titulaire de la chaire devra soumettre à la NRF et au CRS concerné un rapport de performance annuel (APR) décrivant les étapes clés et les résultats attendus présentés dans le plan d'activités inclus dans le dossier de candidature.

Au cours de la cinquième année du cycle de financement quinquennal, le titulaire de la chaire de recherche fera l'objet d'une évaluation approfondie entreprise par ses pairs tel que cela est illustré par la figure 1 ci-dessous.

Figure 1: Gestion des Chaires de recherche



6.4. Durée de la chaire de recherche

Les chaires de recherche seront valables pour une durée de cinq (5) ans. Sous réserve de résultats satisfaisants du titulaire de la chaire et de la disponibilité des fonds après l'examen quinquennal approfondi, il est possible que le financement soit graduellement réduit selon une échelle dégressive pour une autre période de cinq ans. À ce stade, il faut s'attendre à ce que le titulaire de chaire, l'université hôte ou le CRS obtienne des fonds supplémentaires pour compenser les coûts compte tenu du fait que le financement de l'initiative africaine pour les chaires de recherche « OR Tambo » est susceptible de diminuer de 25% par an après la cinquième année. Cela suppose un taux de financement de l'ordre de 100% au cours des cinq premières années, un taux de financement de l'ordre 75% pour l'année 6, un taux de financement de l'ordre de 50% pour les années 7 et 8 et un taux de financement de l'ordre de 25 pour les années 9 et 10.

7. Niveaux de financement

L'initiative africaine pour les chaires de recherche « OR Tambo » octroie des bourses allant jusqu'à 215 000 USD par an. Chaque bourse couvre les salaires du personnel administratif⁸, les coûts salariaux pour compenser la charge d'enseignement, les bourses postdoctorales et les bourses pour étudiants de troisième cycle, les frais de fonctionnement de la recherche, les frais de mobilité; les équipements et les infrastructures limités pour la recherche et les frais généraux pour l'organisme hôte. Les lignes directrices pour la répartition de la subvention entre ces catégories et les valeurs des bourses d'études sont illustrées au Tableau 3.

Tableau 3: Lignes directrices pour la répartition budgétaire annuelle des chaires de recherche africaines « OR Tambo », années 1 à 5

Catégorie de budget	Sous-poste	% du budget	Nombre minimum de personnes	Nombre maximum de personnes
Salaire	Chaire	0	1	1
	Soutien administratif (à temps plein)	Jusqu'à 10% du budget total par an	1	1
	Assistants de recherche (par personne)		0	3
Bourses de recherche	Boursiers postdoctoraux (proportionnellement par personne se voyant décerner) Jusqu'à 15% du budget total par a	Jusqu'à 15% du budget total par an	1	Variable

⁸ La subvention ne couvre pas directement le salaire du titulaire de la chaire. Ce salaire devrait être couvert par l'organisme hôte et/ou le CRS.

Bourses ⁹	Doctorat (par personne, temps plein)		2	Variable
	Master (par personne, temps plein)		2	Variable
Équipements et infrastructures de recherche	Variable	Jusqu'à 15% du budget total	Non applicable	Non applicable
Fonctionnement (Y compris les coûts de recherche et la mobilité)	Variable	Jusqu'à 50% du budget total	Non applicable	Non applicable
Frais généraux de l'université	Variable	Jusqu'à 10% du budget total	Non applicable	Non applicable

Il est important de noter que ce modèle de budget fournit un guide qui indique les montants minimum et maximum par catégorie de budget et permet au titulaire de la chaire d'allouer la subvention en fonction du plan d'activité de recherche. Le budget final sera approuvé au début de la chaire en collaboration avec le CRS, l'établissement hôte et le candidat à la chaire de recherche. Le titulaire aura la possibilité, à la fin de chaque année civile, de procéder à des ajustements budgétaires pour l'année suivante, en consultation avec la direction des chaires de recherche et des centres d'excellence (CRCE) de la NRF et leur CRS.

Les titulaires des chaires devraient consacrer au moins 80% de leur temps à la recherche et veiller à atteindre en tout temps environ 10 étudiants de troisième cycle (maîtrise et doctorat) et boursiers postdoctoraux. Les titulaires des chaires sont donc vivement encouragés à attirer des fonds supplémentaires pour la recherche et renforcer la valorisation du capital humain auprès d'autres bailleurs de fonds et donateurs nationaux et internationaux afin de compléter les fonds destinés à la chaire de recherche africaine « OR Tambo ».

8. Paiement des subventions

La valeur opérationnelle de la subvention pour la première année du mandat de 5 ans de la chaire de recherche attribuée sera communiquée à l'organisme hôte dès réception de la copie *des conditions d'octroi* de la NRF dûment signé par le titulaire et du paiement des frais devant être remboursée par l'université. Un financement destiné aux étudiants sera mis à la disposition des étudiants de troisième cycle et des stagiaires postdoctoraux qui seront nommés. Subordonnée au respect *des conditions d'octroi* et à la présentation d'un rapport annuel de performance par le titulaire de chaire nommé, les subventions seront ensuite versées aux universités chaque année pour la période de financement approuvée

⁹ En général, les titulaires de chaires devraient cibler en tout temps le soutien et l'encadrement de 10 étudiants de troisième cycle (master et doctorat) et des stagiaires postdoctoraux. Les bourses de maîtrise et de doctorat destinées aux étudiants de troisième cycle supplémentaires devraient être couvertes par le CRS concerné et devraient faire l'objet des discussions lors de la première phase de dépôt de candidature (1).

9. Évaluation et impact des chaires de recherche

À la suite du recrutement réussi d'un minimum des cinq premières chaires de recherche de l'initiative, une étude de base sur les chaires de recherche et leur environnement institutionnel et universitaire sera menée au cours de la première année de l'Initiative africaine pour les chaires de recherche « OR Tambo ». Effectuée conjointement avec les plans de recherche stratégiques des universités hôtes et le plan d'activités de la chaire de recherche, cette étude servira de base pour évaluer l'impact sur la discipline au niveau institutionnel chaque année et dès l'achèvement du mandat de 5 ans.

10. Personnes à contacter

Dr Nana Boaduo, Directeur: Chaires de recherche et Centres d'excellence, NRF Afrique du Sud +27 12 481 4326;

Courriel: nana.boaduo@nrf.ac.za

Dorothy Ngila, Spécialiste de projet: Partenariats stratégiques, NRF Afrique du Sud

Tél.: +27 12 481 4302; Courriel: dorothy.ngila@nrf.ac.za

